NOUVELLE SÉRIE (24e année N° 99) DÉCEMBRE 1951

ARCHIVES

DU DIOCÈSE

DE LUÇON

BULLETIN D'HISTOIRE ECCLESIASTIQUE ET D'ARCHEOLOGIE RELIGIEUSE

Paraissant tous les trois mois

SOMMAIRE

I. CHRONIQUES PAROISSIALES : Canton de Fontenay (suite) : Saint-Médard-des-Prés : Chap. III : Autour du clocher, Ad. POIRIER.

II. MELANGES : Bouin de 1750 à nos jours (à suivre), Dr J. Rousseau.

LUÇON
IMPRIMERIE H. REZEAU

1952

A partir du 1er janvier 1952, nous serons obligés de suspendre provisoirement la publication des « Archives ».

REDACTION

Pour tous ce qui concerne la rédaction, s'adresser à : M. le chanoine Poirier, professeur aux Facultés Catholiques de l'Ouest, 3, rue Rabelais, Angers (Maine-et-Loire).

On cherche à se procurer les tomes I et VIII des *Chroniques paroissiales* de l'abbé Aillery ; les *Annuaires de la Société d'Emulation de la Vendée* 1855, 1881, 1904, 1907, 1908, 1909, 1923 ; les années 1891, 1892, 1893 et 1896 de la *Revue du Bas-Poitou*, *et les Cartulaires du Bas-Poitou* de Marchegay. Faire offre à M. le chanoine Poirier, 3, rue Rabelais, Angers.

Thubin) (1), qui lui donna huit enfants, trois garçons et cinq filles (2).

(1) Voir *Dict.* Beauchet-Filleau (I, 783).

(2) Les voici, suivant l'ordre de leur naissance (Registres paroissiaux de Saint-Médard).

1° *Henriette*, née le 27 mars 1687, baptisée le 2 avril. Parrain : Messire Louis Barraud, chevalier, seigneur de la Grange-Rivière (en Mouzeuil, époux de Jeanne de Bessay). Marraine : demoiselle Marie de Brion.

2° *Louise-Elisabeth*, née le 14 septembre 1688, baptisée le 19. Parrain : Maître Paul Taillourdeau, seigneur de St-Paul. Marraine : demoiselle Elizabeth Le jeune homme (cf. ci-dessus, p. 637, n. 2).

3° *Isaac*, né le 27 septembre 1689, baptisé le 8 octobre (Voir ci-dessus, p. 638, son acte de baptême).

4° *René-François*, baptisé le 14 septembre 1692. Parrain : Messire François Lucas, chevalier, seigneur de Boisse (la Cour). Marraine : Mme Suzanne Carrel, veuve de Messire Louis Chevallier, seigneur de la Grange-Rivière (cf. *Dict.* Beauchet-Filleau I, 297).

5° *Henry-François*, né le 13 décembre 1643, baptisé le 20, décédé le 28 (âgé de seize jours), inhumé (dans le cimetière) le 29 décembre. Parrain : Messire François de Poissier seigneur du Cléreau. Marraine : damoiselle Anne-Marie Pyniot.

6° *Jeanne-Henriette*, née le 8 avril 1695, baptisée le 9. Parrain : Messire Pierre *Chataigner*, écuyer, seigneur des Granges. Marraine : dame Henriette Husson, épouse dudit Chataigner. On signé : Henriette Husson, Pierre Chatégnier, René de Bessay, Bireau, J. Habains, curé.

7° *Marie*, née le 17 juin 1696, baptisée le 21. Parrain : Messire Daniel Prévost, seigneur de Letourière (?). Marraine : dame Marie Babin.

8° *Benigne* « fille de Messire René de *Baissay* (sic), chevalier, seigneur des Rochelles, et de dame Gabrielle-Henriette de Brion, née d'hier » (baptisée le 20 janvier 1698). Etant parrain Louis Guillon et *marraine* Marguerite Thibaudeau. — J. Habains curé ».

« René-François, dit Beauchet-Filleau *(Dict.*, I, 514), fut chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, et décéda sans alliance, le 17 juin 1749. Marie-Henriette épousa (14 juin 1714) Daniel Chateigner, chevalier, seigneur du Bergeriou, des Oullières ; puis (20 avril 1722) René de Rorthays, chevalier, seigneur de la Jaubretière. Louise-Elisabeth fut mariée à Louis Barraud, écuyer, seigneur du Peux (?). Les deux dernières, *Marie*, dlle de Beauregard, et Bénigne, dlle de la Guitière, furent religieuses de l'Union Chrétienne de Fontenay ».

« C'est probablement lui — dit Beauchet-Filleau — qui servit dans la troisième brigade du ban de 1689 réunie à la Châtaigneraie, le 26 mai ; il y est désigné sous le nom de *Bessay des Rochelles*. En 1669 et 1716, il resdit au roi aveu de son hôtel de Boësse appelé la Vouste, paroisse de Saint-Març-des-Prés (N. féodaux, 108) ».

Nous avons donné plus haut l'aveu de 1669. Sur celui de 1716 le dossier nous fournit quelques détails utiles à relever :

C'est le 9 juillet 1716 que Jean Rambaud — procureur au présidial de Poitiers — fondé de procuration de Messire René de Bessay, chevalier, seigneur de la Vouste, adressa une requête aux trésoriers généraux, « disant que led. seigneur désire faire l'hommage qu'il doit au roi à muance de seigneur (1) à cause de ses maison, terre et seigneurie de la Vouste, fief Martray et autres en dépendants, relevant de Sa Majesté à cause de son chasteau de Fontenay. Ce qu'il ne peut faire, à cause de ses incommodités, ainsy qu'il paraît par l'exoine attaché à la présente requeste... (2) »

Et il ajoute : « Ce considéré, nos seigneurs, vous plaise... recevoir le suppliant à faire l'hommage de lad. seigneurie pour led. seigneur de Bessay, pour les offres qu'il fait de fournir son dénombrement dans le délay de la coutume et payer les droits de mutation... ».

La réponse fut favorable : « Je consens que le suppliant soit admis à faire, par vertu de la procuration, l'hommage dû au Roy, à cause de la *mutation de seigneur dudit fief de la Vouste...*, à la charge d'en fournir le dénombrement au bureau dans le temps de la coutume..., n'empeschant la main levée de la saisie féodale dud. fief de la Vouste de Boisse, seulement les frais dicelle... »

---

(1) Le roi Louis XIV, seigneur de Fontenay-le-Comte, de qui relevait le fief de la Voûte, était décédé le 1er septembre 1715. Ce qui obligeait le vassal à un nouvel hommage au nouveau suzerain.

(2) Le certificat *d'exoine* (empêchement, excuse) était signé *Cassaing* médecin à Fontenay. C'est probablement en raison de son âge avancé et de ses infirmités que René de Bessay avait obtenu cette dispense.

Fait au parquet du bureau des finances, à Poitiers, le quinze juillet mil sept cent seize (1).

Isaac de Bessay — qui succéda à son père, dès 1719, comme seigneur de la Voûte de Boisse (2) y était né, le 27 septembre 1689 (3). Dès 1708, il entra au service en qualité de cornette au régiment de Châtillon-Dragons ; passa ensuite capitaine dans le même régiment (4). En

---

(1) On lit cependant au dossier : « Veu la procuration... tendante a ce qu'il nous plaise recevoir aud. nom les foy et hommage lige du fief et seigneurie de la Voute de Boisse... appartenant au sieur de Bessay à titre successif... lequel il doit à Sa Majesté *à cause de la mutation de vassal* (? !)... et élisant domicile en cette ville en la maison du sieur Tranchant procureur, paroisse de St-Didier... Fait au bureau des finances estably à Poitiers le dix-septième jour du mois de juillet mil sept cent seize... ».

Est-ce par erreur (ou distraction) qu'il est parlé ici de *mutation de vassal*, alors que, dans les autres pièces du même dossier, il est question de *muance de seigneur* ?... Peut-être René de Bessay avait-il renoncé à son titre principal en faveur de son fils aîné. De fait, en 1719, au baptême de sa fille *Anne-Renée-Marguerite* (10 mai), Isaac est qualifié « seigneur de la Voûte » et René signe au registre « René de Bessay grand'père ». Il vivait encore le 6 avril 1720, au baptême de son petit-fils *René-Isaac*, dont il fut parrain (avec sa fille Henriette « dame du Bergeriou » (Voir ci-dessous p. 712, n. 5).

(2) Il est question dans les registres de St-Médard d'un *Charles de la Voûte*, (parrain le 6 juin 1706 avec Jeanne de Bessay) et le 9 avril 1705), que nous n'avons pu identifier.

(3) Voir ci-dessus (p. 638, n. 1) le texte de son acte de baptême.

(3) Il devait être aux armées, lors du premier mariage de sa sœur aînée, Henriette (18 juin 1714), puisqu'on ne mentionne pas sa présence à la cérémonie : « Nous soussigné, curé de St-Mars-des-Prez, avons receu le consentement de mariage de Messire Daniel chategner, chevalier, seigneur du Bergeriou, et de demoiselle Henriette, fille de Messire René de Bessay, chevalier, seigneur des Rochelles, et de dame Gabrielle-Henriette de Brion. En présence dud. Messire René de Bessay, Paul de la Porte de Vesins, chevalier, seigneur de la Bau....ière, et de M. Paul Husson, avocat en Parlement, de lad. dame Gabrielle de Brion, de demoiselles Louise et Jeanne de Bessay, sœurs de l'épouse, de demoiselle Marianne d'Arcemelle, qui ont signé le présent acte...

1718, il se retira du service pour épouser — probablement à Saint-Martin-Lars en Tiffauges (1) — Catherine-Marguerite de Baudry d'Asson (fille de René, chevalier, seigneur du Chastelier, de la Brossardière, etc..., et de Louise le Maignan de l'Escorce) (2), laquelle lui donna de nombreux enfants dont six, au moins, naquirent à St-Médard (3).

1° *Anne-Renée-Marguerite*, née le 8 mai 1719, baptisée le 10, décédée le 16 (4).

2° *René-Isaac*, né et baptisé le 22 août 1720 (5).

Daniel Chatégnier, Henriette de Bessay, René de Bessay, Louise de Bessay, Jeanne de Bessay, G.-Henriette de Brion, René-Paul de la Porte de Vesins, Marie-Anne d'Arcemalle, Husson, J. Habains curé.

(1) Sur cette paroisse était situé le Chastelier, où habitaient les parents de l'épouse.

(2) Voir *Dict.* Beauchet-Filleau (t. I, p. 341 et 514).

(3) « On compte à Isaac de Bessay et à son épouse, au moins *quatorze* enfants » (Chan. Paul Boutin : Notice sur *Cinq Vendéenne martyres de la foi*, p. 22).D'après lui, sur les onze qui naquirent à Saint-Médard ou à St-Martin, cinq ne figurent pas sur les registres, en raison des diverses lacunes (1727-1733). De fait, les années 1728, 1729, 1730, 1731 et 1732 manquent à St-Médard. Les trois derniers virent le jour à St-Martin, entre 1736 et 1742 (cf. plus loin).

(4) « Le dixiesme jour de may mil sept cens dix et neuf a été baptisée demoiselle Anne, Renée, Marguerite, née le huictième de ce mois, fille légitime de Messire Isaac de Bessay, chevalier, seigneur de la Voûte, et de dame Catherine Marguerite Baudry d'Asson : étant parrain messire Jean-François Mauclerc, seigneur de la *Mésanchère* (sic), à quoy il a commis Monseigneur Alexis Denys Prevost, et *marraine* Dame Honorée Le Maignan de la ferté, qui ont signé : Alexis-Denis prévost, *Honoré* (sic) le Maignan de la Ferté, G.-Henriette de Brion, René de Bessay grand'père, Marie de Bessay, Louise de Bessay, Marie-Anne Garipaud, *Benine* de Bessay, hélène giraudaux, Jean-Baptiste de la ferté, René de Létang. *Bage* (?), Catherine-Marguerite Baudry de la Vouste, Isaac de Bessay, habains curé ».

(5) « Le sixiesme jour d'avril mil sept cens et vingt a été baptisé Messire René Isaac, fils de messire Isaac de Bessay, seigneur de la Voute, et de dame Catherine-Marguerite Baudri d'Asson, son épouse. Le *parrain* a été Messire René de Bessay, chevalier, seigneur des Rochelles, et la *marraine*, Dame Henriette de Bessay, dame du Bergeriou. Ledit enfant né

3° *Louise Marguerite*, née le 22 août 1721, baptisée le 23 (1).

4° *Anne-Antoinette-Henriette*, née le 23 août 1722, baptisée le 24 (2).

5° *René-Alexis*, né le 13 août 1723, baptisé le 14, enterré le 14 (3).

6° *Suzanne-Henriette*, née — et baptisée — le 27 juillet 1725 (4).

C'est peu de temps après cette dernière naissance — c'est-à-dire entre 1727 et 1730 (5) que les deux époux

---

le même jour. René de Bessay, Marie-Henriette de Bessay, Marie de Bessay. Louise de Bessay, Isaac de Bessay, Perside de Kerveno, habains, curé ».

P. Boutin note qu'il *mourut en juillet de la même année*. Nous n'avions pas remarqué ce détail en compulsant les registres.

(1) « Le vingt et trois d'aoust mil sept cens vingt et un « a été baptisée demoiselle Louise-Marguerite, née le jour précédent, fille légitime de messire Isaac de Bessay chevalier, seigneur de la Voute, et de dame Catherine Marguerite Baudry d'Asson. Le parrain a été Messire René-François de Bessay, chevalier, seigneur de Lavau, lieutenent colonel d'infanterie, et la marraine demoiselle Louise de Bessay. René de Bessay, Louise-Elisabeth de Bessay, Isaac de Bessay, Du chillou Gournay, J. de Bessay p^re^, P. de Montbel De Bessay, habains, curé ».

(2) « Le parrain a été Messire Pierre de Rorthays, chevalier, seigneur de la Jaubretière, et la marraine, demoiselle Antoinette de la Ville de Férolle. Pierre de Rorthays, Antoinette de la Ville de Férolles, Isaac de Bessay, Monbail de rorthays, Benine de Bessay, Marie-Henriette de Bessay, Louis-Gabriel de Rorthays, René de Bessay, Marie de Bessay, habains, curé » (Voir ci-dessous n. 5).

(3) «... Le parrain a été Messire Alexis Lemaignan, écuyer, seigneur de la Giraudière, et la marraine demoiselle de Bessay... ».

(4) « Le parrain a été Messire Louis-René le Maignan de l'Ecorce et la marraine demoiselle Suzanne Marie Massougne (sic).

Suzanne-Marie de Massougne, Louis-René Le Maignan de lécorce, René de Bessay, Marie-Marguerite de Mouillebert. Isaac de Bessay, De Lacombe, Aymée de Massougne, habains, curé ».

(5) Les registres de 1726 et de 1727 ne mentionnent au-

cessèrent d'habiter Saint-Médard pour fixer leur résidence au Châtelier, terre noble, que la dame de la Voûte tenait de son père et qui était situé en la paroisse de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges (aujourd'hui Saint-Martin-des-Tilleuls) (1).

Toutefois — ainsi que nous l'avons dit plus haut (2) — ils conservèrent encore pour quelque temps la possession de la Voûte. Mais on ne les revit plus guère à Saint-Médard. Pourtant, au cours de l'année 1739, ils revinrent pour assister — nous l'avons vu (3) — à la bénédiction d'une cloche, leur filleule.

En cette même année — le 20 février — Messire Isaac de Bessay rendit hommage au Roi pour le fief de la Voûte, « lui appartenant à titre successif ». Et cette démarche — jugée tardive — donna lieu à un curieux incident.

Maître Paul Lucquas, sieur de la Brousse, que l'avouant avait constitué son procureur (4), avait adressé à Messieurs les trésoriers généraux de France, à Poitiers, une humble supplique, « disant que Messire *Izaac*

---

cun acte concernant la famille de Bessay. Ceux de 1728-32 ont disparu. Rappelons que le jour même du baptême d'Anne-Antoinette-Henriette (24 août 1722) le parrain « Messire Pierre de Rorthays, seigneur de la Jaubretière, veuf de dame Marie Sochet (de Luçon) épousait à Saint-Médard, « dame Henriette de Bessay, veuve du seigneur du Bergeriou (cf. ci-dessus p. 711, n. 3), en présence de Messire Pierre de Rorthays, chevalier, seigneur de Monbail, père de l'épouse, et de Messire Louis-Gabriel de Rorthays, chevalier, abbé de St-Révérend, son proche parent ; de Messire Isaac de Bessay, chevalier, seigneur de la Voûte et de Messire René de Bessay, seigneur de Lavau, frères de l'épouse... ».

(1) Sur l'hôtel noble du Chastelier, voir la chronique de Saint-Martin-Lars (t. IV, p. 237-243).

(2) Voir ci-dessus, p. 580. Isaac de Bessay, chev., sgr de la Voute, demandeur en rétablissement de chaussée, contre Robin, dit Chateauron, farinier des moulins de Boisse et ceux de sa communauté (7 sept. et 2 déc. 1729). (Maîtrise des eaux et forêts de Fontenay-le-Comte : registre des audiences, fol. n° 49 et 50, *Arch. Vend.*, Série B., n° 1294).

(3) *Ibid.* p. 579 et 603.

(4) Procuration « passée par devant Girard — qui a la minutte — et son collègue, nottaires de la ville et vicomté de Tiffauges, le 27 avril 1737 ».

de Bessay, chevalier, seigneur de la Vouste de Boisse, avoir esté assigné par devant vous, nos seigneurs, comme propriétaire dudit fief, à la requeste de Monsieur le Procureur du Roy, *sous le nom de René de Bessay, quoyque son nom soit Izaac ;* en sorte que cette assignation n'est point venue à sa connoissance. Sur laquelle assignation est intervenue une ordonnance, *le 9 janvier 1736*, qui a condamné led. sieur de la Vouste de rapporter au bureau et communiquer à Monsieur le Procureur du Roy son hommage dud. fief, sy aucun il a rendu... Ne pouvant le faire en personne, il a envoyé au suppliant sa procuration, le 27 avril dernier (1737)... ».

Reconnaissant (implicitement) la bévue commise par leur bureau, et tenant compte de la bonne foi du suppliant, « Messieurs les Présidents trésoriers généraux de France, grands voyers, juges conservateurs du domaine du Roy en la généralité de Poitiers », admirent led. procureur « à faire, en vertu de lad. procuration, les foy et hommage plain, dud. fief de la Vouste de Boisse », l'invitant « à fournir, dans le temps de la coutume, l'aveu et dénombrement, par écrit en parchemin, au vrai, par le menu, et nouvelles confrontations reprenant les anciennes, de luy signé et des nottaires à sa requeste... En conséquence faisons main levée de toutes saisie, s'y aucunes sont, en payant les frais, sans préjudice d'autres deus et droits » (1).

Six ans plus tard, le seigneur et la dame de la Voûte se décidèrent à aliéner leur lointain domaine (2). C'est au Chastelier qu'ils vécurent leurs dernières années ; c'est là que naquirent leurs derniers enfants (3). C'est

(1) « Fait au bureau des finances estably à Poitiers, le 20 février 1739. Huret. De Beauregard. Lucquas. Brunet de Sarigné ».

(2) Il y avait eu — dès 1731 — une vente partielle, opérée par René de Bessay s'il faut en croire le texte suivant (*Arch. Vend.* C. 149). « Vente par Messire *René de Bessay*, au nom de son frère (?), à demoiselle Louise-Gabrielle Panou d'une métairie proche de Fontaines, moyennant 8.000 livres ».

(3) *Alexis-Gabriel*, ondoyé à la maison le 12 novembre 1736 et porté à l'église, pour supplément des cérémonies, le 6 mars 1737.

Henriette-Ursule-Catherine, baptisée le 18 avril 1739. *Esprit-Benjamin*, baptisé le 12 janvier 1742.

Il est possible que *Marie-Renée-Pélagie, Catherine-Béni-*

là que mourut — le 1er avril 1750 — « Messire Isaac de Bessay, chevalier, *seigneur de la Voûte*, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise (1) ; c'est là que dame Catherine-Marguerite Baudry d'Asson acheva sa longue existence (2).

On nous permettra de sortir quelque peu du cadre de cette chronique, pour faire observer que cette famille, qui professa pendant plus d'un siècle le calvinisme — et l'introduisit peut-être à Saint-Médard — donna plus tard plusieurs de ses membres à la cléricature (3) ou aux congrégations religieuses (4) et en compta même deux qui subirent le martyre pour la foi catholique (5).

---

gne-Pauline et *Honorée-Rose*, nées entre 1731 et 1735, aient vu le jour à St-Martin.

(1) D'après les registres de St-Martin-Lars, qui lui attribuent 63 ans.

De fait il était né en 1689. La plupart des prêtres de la région assistaient à sa sépulture.

(2) « Elle mourut le 29 juillet 1783, *âgée de 82 ans*, en présence de Messire Jacques You, curé de la Gaubretière, André-Louis Thomas, curé de St-Nicolas de Tiffauges, et François Grolleau, curé de Longeron ». *(Chron. de St Martin l'Ars*, t. IV, p. 241). L'auteur de la chronique fait cette remarque, d'ailleurs inexacte : « Parmi les signataires de l'acte de sépulture, nous relevons les noms suivants de *quatre tantes de la défunte* : *Louise-Marguerite* de Bessay de la Voûte ; *Anne-Antoinette* de Bessay : *Benigne* de Bessay de la Guittière ; *Marie-Renée-Pélagie* de Bessay du Chastelier. De fait l'avant-dernière seule — âgée de 85 ans — avait droit à ce titre, les autres étaient les filles de la défunte (Voir ci-dessus p. 709 et pp. 1713-1714).

(3) *Alexis-Gabriel* qui signe, en 1749, étant parrain, *clerc tonsuré* et *Esprit-Benjamin* qui, en 1759, s'intitule « *l'abbé de Bessay* ». Sur la suite de sa carrière (militaire) cf. *Dict.* Beauchet-Filleau, (t. I, p. 514). Il mourut à Angers, en 1824

(4) Henriette-Ursule-Catherine et Honorée-Rose, religieuses au Ronceray (Angers ; Jeanne-Henriette (?) et Benigne, religieuses de l'Union Chrétienne (Fontenay).

(5) Louise-Marguerite de Bessay, fusillée au Champ des Martyrs (près d'Angers), le 10 février 1794 ; et sa jeune sœur Catherine-Bénigne-Pauline (dite *Benine)*, guillotinées à Angers (Place de Ralliement), le 27 janvier 1794.

Voir Chanoine P. Boutin : *Deux Vendéennes fusillées aux*

Donc le 16 décembre 1745, — par contrat passé devant Claveau, notaire à Fontenay-le-Comte — « dame Catherine-Marguerite Baudry d'Asson, dame du Chastelier, épouse de M^re^ Izaac de Bessay, chevalier, seigneur de la Vouste, taut en son nom que comme fondée de procuration spécialle dud. seigneur de la Vouste », vendait à René Parenteau « la terre et seigneurie de la Vouste, située au village de Boisse, paroisse de Saint Marcq des prez, pour en commencer la jouissance au premier janvier prochain, moyennant la somme de trente quatre mil livres, de laquelle il a été payé comptant neuf mil cent livres. Ledit Parenteau promet et est tenu de payer à l'acquit desd. seigneur et dame de la Vouste, différentes rentes revenant à douze cent quarante cinq livres, au capital de vingt-quatre mil neuf cent livres ; en outre, à la charge d'acquitter ce qui sera eschu, au dernier Janvier prochain, des arrérages courants desd. Rentes de la présente année et qui ne doivent eschoir que l'année prochaine 1746, montant, suivant Les *Echéanches* (sic) de la ditte Rente, par proportion du temps, à la somme de sept cent trante Livres, et de payer et acquitter aussy une Rente viagère de cinquante Livres ; et pour demeurer quitte, Lesd. seigneur et dame de la Vouste envers ledit sieur Parenteau, de la somme de trois cent Livres... » (1).

Le nouveau propriétaire de la Voûte était issu d'une famille de commerçants qui vint s'établir à Fontenay dans les années du siècle précédent.

Son aïeul Jacques Parenteau, né en 1596, s'installa à Fontenay, en 1625. D'abord marchand mercier, il s'éleva peu à peu : Homme honorable, intelligent et actif, il se livra à plusieurs entreprises industrielles et commerciales ; prit en ferme les terres de Puy-Bernier (2), la Touche de Sérigné, la *Voûte de Boisse*.

Champs des Martyrs (Luçon, Rezeau 1922) et *Cinq Vendéennes martyres de la foi* (Luçon, Pacteau, 1925).

(1) « Controllé en ce bureau, ce jourd'hui 17 décembre. Et a esté payé pour le centiesme denier la somme de trois cent cinquante cinq livres, seize solz et les quatre solz pour Livres ». *(Arch. Vend.* Série C, n° 46, folio 96 V°).

(2) Paroisse de Longèves (Voir *Chroniques paroiss.*, t. XI, p. 28-29 et 67-73).

Il se maria deux fois. De sa première femme — Renée Rousseau — il n'eut pas d'enfant ; la seconde — Marie Gantier — qu'il épousa, à Fontenay, le 8 avril 1641, lui en donna six, parmi lesquels : *Joachim*, s[r] de Belair, marchand drapier, qui augmenta beaucoup sa fortune. Il épousa, le 3 mai 1676, Françoise Biron (fille de Denis, marchand), qui était veuve en 1715. En 1713, elle avait acheté la maison noble, terre et seigneurie du Beugnon (1). Ils eurent cinq enfants, dont *Antoine* — qui continua la branche aînée (du Payré) — et *René-Augustin* qui devint seigneur de la *Voûte*.

D'abord marchand à Fontenay — comme son père et son aïeul — René quitta bientôt l'aune pour ceindre l'épée. « Officier maréchal des logis des gardes de son Altesse Sérénissime le Prince de Conti », après avoir été capitaine dans la garde bourgeoise de Fontenay, il arborait le premier de ces titres lorsqu'il s'offrit à rendre hommage au Roi pour la seigneurie qu'il venait d'acquérir.

Cet acte porte la date du 22 juillet 1754. Ce jour-là, par devant Maitres Claveau et Chandoré, notaires et tabellions royaux à Fontenay-le-Comte, « fut présent maître René Parenteau, officier, maréchal des Logis des gardes de S. A. S. le Prince de Conty, demeurant en cette ville, lequel a fait et constitué son procureur général et spécial M[e] Antoine Binet de la Chaussée, procureur au présidial et sénéchaussée, bureau des finances et autres cours royalles, auquel le constituant donne, pour luy et en son nom, se transporter par devant nos seigneurs les trésoriers au bureau des finances de la généralité de Poitiers, au lieu où ils ont accoutumé recevoir les foys et hommages deubs au Roy nostre Sire, à cause de son chateau de Fontenay ; et là étant... supplier Sa Majesté de voulloir recevoir les foys et hommage plain et serment de fidélité... à cause de son hostel, fief et seigneurie de la Vouste de Boisse et Martray, avec le droit de haute, moyenne et basse justice, situé paroisse Saint Marc des Prez, relevant de Sa Majesté, à

(1) Sur Parenteau du Beugnon, qui fut maire de l'Orbrie (1793 et 1794) cf. *Chron. par.*, t. XI, p. 541 et ci-dessus, p. 665, notes.

cause de son dit château de Fontenay-le-Comte, au devoir de rachapt, et qui appartient aud. sieur constituant à tiltre d'acquest, de Messire Izaac de Bessay, chevallier, seigneur de la Vouste et de dame Catherine-Marguerite Baudry d'Asson, son épouze. De laquelle acquisition les droits de lods et vente et tous les autres deubs à S. M. pour raison d'ycelle ont esté payés, et acquittés, suivant la quittance du sieur Chevallier, receveur des domaines et bois de la généralité de Poitiers (du 28 avril mil sept cent quarante huit), offrir, par led. sieur constitué, bailler, pour led. sieur constituant, son aveu et dénombrement dud. fief et deppendances dans le temps de la coutume, conformément aux anciens aveux et dénombrements, iceux préalablement communiqués, et de payer les frais, si aucuns sont légitimement deubs, eslire domicile chez le procureur et généralement faire tout ce qui sera requis et nécessaire... » (1).

Dès qu'ils furent en possession de la requête présentée par le sieur Antoine Binet, Messieurs les trésoriers généraux s'inclinèrent et admirent le nouveau seigneur « à faire les foy et hommage plain qu'il devait au Roy par mutation de vassal » (2).

René-Augustin (3), à cette époque, avait vraisemblablement dépassé la soixantaine. Né aux alentours de 1690, il avait épousé, en 1710, *Marie-Suzanne Giraudin* (4) qui lui donna huit enfants.

---

(1) Arch. de la Vienne, Série C, n. 368, à la date.

(2) La requête, « montrée au procureur du roy, le 17 aoust 1754 », fut examinée par les trésoriers le 18, On lit en marge du dossier « Fontenay-le-Comte, Hommage du fief de la Vouste de Boisse, fait le 20 aoust 1754, par René Parenteau, propriétaire par acquest » *(Ibit.)*.

(3) C'est ainsi qu'il est prénommé dans les registres de Saint-Médard (8 avril 1746 ; 29 nov. 1749 ; 6 sept. 1756) (Voir ci-dessus, p. 580). Dans ce dernier acte, on lit même : « Parrain Monsieur Augustin-René Parenteau, seigneur de la Vouste ». A moins qu'il ne s'agisse de son fils (alors âgé de 12 ans), ce qui est peu vraisemblable.

(4) Fille de Mathieu Giraudin, sieur des Chastelliers, sénéchal d'Orbestiers et de Catherine Gaudin. Beauchet-Filleau *(Diction.* t. IV, p. 117) note que le sénéchal d'Orbestier, qui

Devenu veuf, il se maria, en 1741, avec Catherine Jolly, fille d'Augustin Jolly, s[r] de Saint-Picq, maître particulier des eaux et forêts et subdélégué de l'intendance, à Fontenay, et en eut deux enfants : *Augustin-René* et *François* (?) (1).

C'est le premier — né en 1744 — qui hérita du titre et du domaine de la Voûte. Il était « conseiller et secrétaire du roi près le conseil du Roussillon », lorsqu'il épousa, en 1771, Aimée-Geneviève Savary (2), dont il eut quatre enfants.

---

tint, de 1704 à 1724, les assises de cette châtellenie *(Arch. Vend.*, B. 877-78), vendit, le 14 sept. 1711, moyennant 895 livres, les trois quarts d'une maison aux Sables-d'Olonne et plusieurs boisselées de terre et aires de marais. Il agissait, dans cette vente, tant en son nom qu'en celui de René Parenteau, marchand de draps et soie, capitaine dans la milice bourgeoise de Fontenay-le-Comte, et de Suzanne Giraudin, épouse de ce dernier. La vente était faite également par Louis Giraudin, sieur de la Michelière substitut du roi au siège de Fontenay (de 1706 à 1726).

Il commet sûrement une erreur, en faisant de *Marie-Suzanne*, fille de Vincent Giraudin, avocat au présidial de Poitiers, « *née et baptisée le 24 décembre 1731, l'épouse de René Parenteau* ».

(1) Hypothèse assez vraisemblable. François Parenteau fut parrain à Saint-Médard (16 janvier 1754), de François-Augustin Mercier (fils de Louis Mercier et de Marie Renou). « Fait par moi prestre religieux de St François le Comte » (sic), *Henri de la Crétinière*. La marraine était « dame Marie-Catherine Jolly », épouse de René Parenteau. Celle-ci était-elle la fille — ou la sœur — de Marie-Marthe Jolly de Saint-Picq, qui fut marraine avec « Augustin-René Parenteau » (le 26 novembre 1749) de *Marthe-Tranquille-Félicité Suire*, et avec « Augustin-René Parenteau, seigneur de la Voûte (le 15 janvier 1762) d'*Augustin-Fortuné* Maillaud ?

(2) Qu'était-elle par rapport à Messire Louis-Nicolas Savary, seigneur de *Callais* (sic) et dame Marie-Suzanne Savary, qui furent parrain et marraine, le 5 avril 1773, de Suzanne de Gouron, et le 25 octobre 1770, de *Louis-Nicolas* de Gouron ? Le parrain était alors « procureur du Roy au siège de Fontenay-le-Comte. Le 11 février 1777, elle était marraine avec son époux (M[e] Augustin-René Parenteau, écuyer, seigneur de la Voute), à Chaix, de Françoise-Louise Robin

Le plus jeune — *René-Madeleine* — né en février 1781 — fut sieur de la Voûte et épousa sa parente Marie-Henriette-Benjamine-Agathe Clémenceau des Chaffauds (1). Il en eut deux enfants.

L'aîné, Luc-Léon Parenteau de la Voûte, né le 10 août 1810, marié le 14 novembre 1837, à Louise-Pauline-Françoise-Léontine Bailly du Pont (2), en eut un fils, *René-Léon-Arthur*.

Celui-ci — qui fut le dernier des Parenteau de la Voûte — naquit le 5 décembre 1838, devint un artiste distingué et un musicien-compositeur. Il avait épousé Berthe de Pyniot, qui décéda sans postérité en 1887 (3).

(des Barraudières). Voir ci-dessus, p. 666. Au baptême de René-Joseph-Louis Robin (Voir *ibid.* p. 665) elle signe : *Savary de la Voute*, et sa belle-mère : *Jolly Parenteau*.

(1) Henri-Charles-Raymond-Marie (fils de Charles-Henri Clémenceau, seigneur des Chaffauds et de la Locquerie), gentilhomme de la maison du Comte d'Artois, avait épousé Marie-Agathe-Françoise-Sainte Croix *Parenteau du Payré* (branaînée). Leur fille unique *(Marie-Henriette-Benjamine-Agathe)*, née le 13 sept. 1786, épousa René-Madeleine Parenteau de la Voûte *(Dict.* Beauchet-Filleau, t. II, p. 519).

(2) « Cette famille (dit Beauchet-Filleau : *Dict.*, t. I, p. 249), habite les environs de la Châtaigneraie ». B.-Fillon *(Poitou et Vendée*, t. II) parle de « honorable homme Vincent Bailly, seigneur de la Cantière, marchand à la Chasteigneraye », époux de « dame Françoise Arouet, décédée à 80 ans, le 7 juillet 1680 », et qui était « la sœur de l'aïeul de Voltaire ». En 1704, il y existait encore une dame du Pont-Bailly. Quarante ans plus tard, une de ses filles était interpellée au sujet de sa parenté avec l'illustre écrivain. A la fin du XVIII[e] siècle un *Charles Bailly, seigneur du Pont*, rendait aveu au Roi pour sa seigneurie de la Noue (Arch nat. P. Reg. 438, p. 235). Etait-ce le père de Léontine ?

(3) A la mort du maître compositeur, le domaine de la Voûte devint la propriété de son filleul, le docteur Pinaud, médecin à la Caillère.

Elevé sur l'emplacement — ou à proximité — de l'*hostel* primitif, le logis actuel — inhabité et qui mériterait d'être restauré — paraît se rattacher à la Renaissance finissante. La façade élégante, percée de trois rangées de fenêtres, est flanquée, à droite, d'une tour (engagée) à trois pans et d'une tourelle en encorbellement. On serait porté à croire — en l'absence de documents — qu'il a été entrepris par Jonas

§ II. La Court

Ainsi que nous l'avons noté plus haut (p. 690), « l'hostel de la Vouste de Boësse » n'était qu'un démembrement d'un fief plus vaste et plus ancien, appelé la *court de Boësse*, en plus brièvement *Boesse*.

Quant aux origines — wisigothiques, franques, ou carolingiennes — et au régime de ce genre de domaine, nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit par ailleurs (1). En ce qui concerne la Court de Boisse, nous ne sommes guère en mesure d'apporter des précisions sur ceux qui la possédèrent au cours de la période médiévale (2).

Beauchet-Filleau nous signale un Méry *Bertin*, « habitant à Fontenay ou aux environs, qu'il qualifie, du reste, seigneur de la Mothe de Boesse » (3), et par ailleurs propriétaire de « l'*houstel* de Mons » (4). Ce personnage était le frère de Philippe Bertin, religieux franciscain de Fontenay, lequel fut par sentence du sénéchal, brûlé vif, le 7 mai 1448, pour cause d'hérésie (5). Il avait épousé Catherine Toreil, qui, devenue veuve, fonda, à Fontenay (1459), le couvent des Sœurs du Tiers-Ordre de St François (6). Son fils, *François*, hérita

---

de Bessay (fils de Giron auquel on doit le château de Bessay). Il s'ouvre sur l'est, face aux communs. En arrière, s'adosse une construction assez lourde et beaucoup plus récente, due, semble-t-il, aux Parenteau. Les fermiers occupent une aile — basse et sans style — perpendiculaire au château. La métairie de la Chopinière fait partie du domaine, que borde, au Nord, la Vendée.

(1) *Chron. paroiss.*, t. XI, p. 61, 120-124, 596, etc...

(2) Voir ci-dessus, p. 691.

Au nombre des témoins de la charte concédée — en 1217 — par Pierre de Velluire aux *cinq abbés* pour leur permettre de faire creuser le canal qui porte leur nom, figure *Olivier de Boisse*. Nous supposons qu'il était seigneur de la Court. *(Arch. hist. du Poitou*, t. XXV, p 146).

(3) *Diction.*, t. I, p. 495.

(4) Note de Mme Beauchet-Filleau, d'après les *Archives nat.*, P. 590.

(5) Cf. *Poitou et Vendée*, t. I, p. 42. B. Fillon n'indique point où il a puisé ce renseignement, ni de quelle *hérésie* Philippe Bertin était coupable.

(6) *Ibid.*, p. 42 (note). Alias : *Toureille*, *Toroille*, et *Tourvaille*.

de la seigneurie (1), qui passa ensuite à sa fille *Loyse* (2). Loyse, ayant épousé Jehan Laydet, lieutenant du sénéchal de Poitou, à Niort, Sr de Rimbault, celui-ci devint *seigneur de Boesse* (3).

Le 24 août 1500, il recevait en cette qualité un aveu d'Antoine Martin, seigneur des Brosses « pour certaines terres, maisons et vignes qu'il a près de Fontenay » (4).

« Jehan Laydet eut, paraît-il, au moins deux enfants : une fille, *Claude*, mariée à Jehan Gallier (5), et un fils *Philippe*, qualifié, comme son père, *seigneur de Rimbault et de Boesse* (6).

Au XVIIe siècle nous trouvons François Lucas,

Sur cette fondation des *Dames de la Grandmaison*, B. Fillon donne des détails dans ses *Recherches sur Fontenay*, t. I, p. 97. Voir aussi *Chron. paroiss.*, t. IX, p. 519. Le texte de cette fondation a été copié « sur l'original faisant partie des archives de M. de la Fontenelle (probablement à la bibliothèque de la ville de Niort).

(1) *Dict. Beauchet-Filleau*, (I, p. 495). Par son testament, François fonda, dans l'église Notre-Dame, la chapelle Sainte-Catherine, *alias des Bertin*.

(2) La plus jeune de ses filles. L'aînée, *Catherine*, épousa Arthur Le Roux ; la cadette, *Perrette*, fut mariée à Jehan Chévredent (Cf. *Dict. Beauchet-Filleau*, t. II, p. 452), puis (en 1494) à Jehan Landais (seigneur de la Caillère, du chef de sa femme).

(3) « 24 août 1500. Aveu à Jehan Laydet, escuyer, seigneur de *Rabault* (sic) et de Boesses, à *cause de Loyse Bertin, sa femme*, et de la dite seigneurie de Boesses ». « Le dit Laydet donne main levée de la saisie qu'il avait fait pratiquer sur lesdits domaines, pour n'avoir été fait led. hommage ».

(4) 26 août 1501 : acte constatant qu'en l'assise du fief de Boesse, Antoine Martin, escuyer, seigneur de Brosses, a donné son dénombrement. (Pièces origin. en la bibliothèque Beauchet-Filleau, Chef-Boutonne).

(5) Seigneur de Guinefolle. Veuf de Jacquette Petiteau, il épousa, le 31 décembre 1502, Claude Laydet, qui lui apporta la *Grange* de Longèves, laquelle passa à leur fils Raoul. (Voir *Dict. Beauchet-Filleau* (t. III, p. 682), et *Chron.* de Longèves (t. XI, p. 74).

(6) Notes Filleau (Chef-Boutonne).

écuyer, seigneur de Boisse (1). Il apparaît dans les registres paroissiaux, le 21 septembre 1666, en qualité de parrain (2). Il l'est également — le 14 septembre 1692 — de René-François de Bessay (3). Il assiste — et signe — au mariage de Jean Lorit, batelier (4 mai 1694) (4), puis, le 17 juin 1699, à celui de Pierre Rambaut (5). De 1700 à 1710, il n'est plus question de lui.

---

(1) Quatrième fils de François, écuyer, seigneur de Vangueil, trésorier général des finances, et de Jeanne Jaumier. Né le 5 mars 1634, et baptisé (à St-Paul de Poitiers) le 30 avril 1637, il épousa, le 25 juin 1677, en Saint-Jean l'Evangéliste de Châtellerault, Louise de la Tremblaye-Robin. Il fut inhumé dans l'église St-Paul (de Poitiers), le 20 août 1710. Aux archives de la Vienne (E. 2. 237), il est dit que « François Lucas, écuyer, seigneur de Boisse, élevé en la profession des armes, a quitté l'armée, s'est jeté dans les désordres et a eu la tête tranchée, condamné par contumace ». Mais la copie de cette pièce a été mal rédigée.

Les armes des Lucas de Vangueil sont : d'or au taureau passant de gueules à 3 roses de même *(Armorial du Poitou* par Gouget, p. 75).

R. Albert *(Armoiries Vendéennes,* p. 48) donne à Lucas de Boisse : d'or au *lion* de gueules, surmonté de trois roses rangées de même. Ce n'est pas un *lion,* mais bien un *taureau,* qui est le terme exact ». (Note de Mme Beauchet-Filleau).

(2) Baptême de *Françoise,* fille de Philippe Louis et de Françoise Betereau, « a esté parrain Messire François Lucas, escuier, seigneur de Boisse et dame Renée Chevalier, par moy curé soussigné et grand archidiacre de la Rochelle ». P. Lucas, Philippe Louis, Renée Chevalier, Pigeaud, curé susdit ».

(3) Voir ci-dessus, p. 709 (note 2). Entre temps (8 octobre 1689), il signe au baptême d'Isaac de Bessay (cf. p. 638, note 1).

(4) « Fils de Jean Lorit, batellier et de Marie Lalère, avec Marie Mercier, en présence de Jean Lorit, père dudit, Jean *Lalair* (sic), beau-frère de la dite, Messire François Lucas, *chevalier,* sieur de Boisse, Pierre Guillemot, employé aux fermes... Ont signé : P. Lucas, Jean Lorit, Jean Lorit, Baudillon, Guillemot, Nicolas Quéré, J. Lalère, P. Lalère, Pierre Lorit, J. Habains, curé ».

(5) « Veuf de Catherine Bichon, avec Marie Bourgeois, de

N., 1.648), 2.367 en 1920 (loi N., 1.390), et 2.290 en 1936 (loi N., 1.148).

Voici le relevé de la population de Bouin au XIX[e] siècle, d'après les documents conservés aux archives municipales :

Année	1804	1.794	habitants
»	1817	2.536	»
»	1832	2.640	»
»	1836	2.506	»
»	1841	2.628	»
»	1851	2.800	»
»	1856	2.824	»
»	1861	2.844	»
»	1866	2.901	»
»	1872	2.769	»
»	1876	2.792	»
»	1881	2.759	»
»	1886	2.814	»
»	1891	2.767	»
»	1896	2.670	»
»	1901	2.638	»
»	1906	2.846	»
»	1911	2.836	»
»	1921	2.435	»
»	1926	2.377	»
»	1931	2.317	»
»	1936	2.267	»
»	1946	2.207	»

Ces chiffres, on le voit, sont régulièrement, ou à peu près, décroissants, depuis quarante ans, avec un brusque saut après la guerre de 1914-1918, dont les conséquences, en cela comme en beaucoup d'autres choses, ont été considérables. Depuis vingt-cinq ans, cette décroissance régulière, de 50 à 60 unités par lustre, a quelque chose de désespérant. D'autant qu'elle atteint au total, depuis 1866, 700 unités environ, et depuis l'autre guerre, en un quart de siècle, le dixième — 228 — du chiffre de la population.

Depuis 1936, Bouin n'est plus la commune la plus peuplée du canton : Beauvoir, pour la première fois, l'emportait alors, de peu, il est vrai, avec ses 2.290 habitants. Nous constatons le fait, sans plus, et serions navrés que l'on nous soupçonnât de réduire l'affaire à une vulgaire querelle de clocher. Bouin fait partie de notre pays maraîchin, de notre horizon familier, nous y comptons de bons amis, très attachés à leur marais..., et nous n'avons pas oublié avec quel sentiment de respect, de considération, on parlait dans notre enfance, du maire et du curé de Bouin.

D'ailleurs, le mal est général et... contagieux. Beauvoir même a perdu plus de 400 habitants depuis soixante ans et toutes les communes du Marais, sauf deux ou trois, ont subi le même sort.

La diminution de population de notre région est un fait patent, et le mouvement s'est sensiblement aggravé dans les années qui ont suivi la première guerre mondiale, diminution que ne suffisent à expliquer ni le nombre relativement élevé des morts pour la Patrie — 96 à Bouin — ni même le fait que c'étaient là des hommes jeunes dont la disparition devait immanquablement influer sur le nombre des naissances dans les années suivantes. Il y a à cela d'autres causes.

« Quelques-unes de celles-ci, écrit L. Dubreuil (143), viennent — pour Bouin — de l'émigration des fonctionnaires à Beauvoir » — ce qui, nous l'avons vu, est inexact, Beauvoir ayant toujours eu ses fonctionnaires propres —, « de la disparition de la capitainerie des Douanes » — peut-être — « et de ce fait que tous les fonctionnaires sont ou célibataires ou sans famille, tandis que leurs prédécesseurs en étaient chargés ».

Petites causes, bien minimes, croyons-nous... car il n'y a pas que les fonctionnaires qui n'ont pas ou guère d'enfants !

La baisse de la natalité est générale et, d'autre part, l'exode vers la ville, l'émigration, pèse lourdement sur nos campagnes. Et sans contre-partie aucune, l'immi-

---

(143) Loc. cit., p. 115.

gration, dans des communes telles que Bouin, étant nulle.

A vrai dire, cette « désertion » ne date pas d'hier. Dès le XVII[e] siècle, les nobles avaient donné l'exemple en délaissant le vieux donjon de leurs ancêtres pour un tabouret à la Cour. En Poitou et en Bretagne, moins qu'ailleurs cependant, ce dont ils furent récompensés, à l'heure des troubles, par la confiance des paysans.

Au siècle suivant, les bourgeois ont suivi. D'aucuns, tentés par l'aventure ou ayant réalisé à la campagne une petite fortune, s'en furent à la ville et l'on trouve des bourgeois maraîchins installés cossûment à Nantes, *sur le Boulevard* — les rentiers — ou *sur la Fosse* — les navigateurs ou les commerçants... —. C'était néanmoins l'exception et il restait généralement dans la villotte natale quelque parent, frère ou neveu, qui y continuait, dans la demeure ancestrale, la tradition familiale. Ainsi, à Bouin, les Joubert — l'un d'eux devint même Maire de Nantes —, les Luminais, les Burgaud des Bouchauds...

Il n'est pas douteux que la Révolution accéléra la tendance et fut le point de départ d'une sorte de désaffection, de détachement de la terre, de « dépaysement »... Des familles entières émigrèrent alors, tels les Dosset ; certains n'ont plus considéré leurs propriétés, les fertiles terres maraîchines, que comme une source de revenus et, se refusant à la vie sobre, tranquille, peut-être monotone, dure parfois, de la campagne, n'ont pensé qu'à jouir et à dépenser à la ville les rentes qu'elles leur rapportaient.

Pour d'autres, ce fut une quasi nécessité. L'individualisme forcené issu des principes des Droits de l'homme a remplacé l'ancienne notion familiale que la Révolution a tuée comme elle a détruit l'esprit corporatif. Il y avait ce droit d'aînesse que l'on a critiqué et aboli, alors qu'il eût fallu le réglementer, l'aménager en quelque sorte, car il sauvegardait le domaine familial et il y avait toujours jadis, dans la vieille maison, une place dans l'âtre pour l'enfant, le frère, la sœur, l'oncle, la tante... que la vie n'avait pas favorisés, que le mariage n'avait pas tentés ou qui s'en étaient revenus d'une expérience lointaine ou décevante, qui passaient leur vie au

foyer, sans demander rien d'autre que leur subsistance et rendaient à la communauté en services divers l'hospitalité qu'ils recevaient.

Le régime successoral instauré par le Code Napoléon a amené la liquidation de toutes les vieilles propriétés familiales qui se sont effritées sous la loi du partage. Sans doute y trouverait-on aussi la cause de l'enfant unique de nombreux ménages..., soucieux de transmettre leur héritage intégral. On a si bien compris, à la longue, que la disparition du lieu d'attache entraînait le plus souvent la disparition de la famille elle-même que l'on a essayé, naguère, de reconstituer la propriété rurale inaliénable. Et ce ne peut être, en cette matière, qu'un début.

Il serait injuste de ne pas trouver, à certains de ces *émigrés,* des circonstances atténuantes : on a trop facilement daubé sur notre vieille bourgeoisie et sur la multiplicité des charges et offices seigneuriaux de l'Ancien Régime. Cet état de choses avait l'avantage de retenir à la campagne une foule de bourgeois qui, une fois ces fonctions supprimées, n'y ont plus trouvé matière à alimenter leur activité et qui, plutôt que de se mettre à l'agriculture, à des travaux auxquels ils n'étaient point préparés, ont dû chercher ailleurs un emploi. Il ne leur restait guère que la ressource du négoce ou du fonctionnarisme sous ses formes diverses, douanes, contributions... Certains ont choisi l'armée : le noble métier des armes a exercé longtemps son attrait sur les âmes bien nées ; d'autres, sur nos côtes, sous l'influence peut-être d'hérédités ancestrales, ont retrouvé le goût de la mer et de l'aventure, tel ce jeune Charles-Urbain Simon, de Beauvoir, matelot à bord de la *Moselle,* mort prématurément à 18 ans à Brest le 14 juillet 1827 ; tels René Joubert, de Bouin, décédé ou présumé tel à l'Isle de France pendant un voyage au long cours (144), comme François Hardouin ; Armand Pelletier, fils du médecin de Soullans, né en 1791, mort à l'hôpital de Fort-Royal (Martinique) le 18 juillet 1818, Achille Luminais, alors lui-

---

(144) Fils de René Joubert du Verdin et de Marie Simonneau (acte du 19 mars 1807, Mignon, notaire).

même en garnison aussi à la Martinique... et sans doute d'autres moins connus.

Beaucoup se sont lancés dans le commerce, avec plus ou moins de succès, et nos petites villes ont été le théâtre au siècle dernier de faillites retentissantes.

Le fonctionnarisme parut être, au début du nouveau régime, une façon de servir sans déchoir, un refuge : les Douanes, impériales, puis royales, sollicitèrent alors de nombreux fils de famille. A Beauvoir, les derniers Lebreton de la Joucaillière, Louis, Edouard et Jules, mourront employés ou retraités des douanes ; de même les Simon — Aimé-Benjamin, brigadier des douanes, décédé à Nantes le 28 juin 1825 ; Pierre-Patrice, visiteur des douanes, mort à St-Gilles le 22 janvier 1835... —. Ou encore les Contributions, où s'engageront un autre Simon, Jérôme-Louis, décédé à Brest le 14 avril 1853, et Eugène-Marie Joubert, l'unique fils de Ferdinand Joubert, le dernier des Joubert du Marais, employé des Contributions indirectes à Nort-sur-Erdre en 1853...

Le prestige de l'uniforme agira pareillement sur l'imagination et le cœur des jeunes filles : la dernière des Charruyau de Beauvoir épousera François Potier, Commandant de la Place de l'Ile de la Montagne, ci-devant Noirmoutier (25 pluviôse an III) ; la citoyenne Renée Rouillé deviendra d'abord, à peine âgée de quinze ans et dans tout l'enthousiasme de ses convictions républicaines, l'épouse du Chef de bataillon Jacques Gayraud (17 ventôse an II), dont elle divorcera (30 germinal an VIII), sans que le souvenir des brutalités subies l'empêche de convoler successivement ensuite avec le lieutenant de Douanes Despeirou et le Capitaine Charles-Chrysostome Vincent ; les demoiselles Raguenier épouseront également des officiers de douanes...

Mais bientôt, rapidement, le fonctionnarisme impliqua l'éloignement quasi fatal du pays...

Et le résultat fut le même... D'autant que l'exemple a été désastreux, beaucoup ont suivi et, de cet exode général, de cette désertion, non seulement la campagne a pâti, mais le pays tout entier...

La bourgeoisie elle-même n'y a rien gagné : en quit-

tant le vieux sol familial, les bourgeois ont perdu le sens de leurs origines, de leurs attaches, de leurs devoirs ; ils sont devenus comme des déracinés et en un demi-siècle, le temps d'une, de deux générations tout au plus, de vieilles races, si fécondes à la terre où elles se perpétuaient depuis des siècles, ont disparu... Pour nous en tenir à Bouin même, que reste-t-il désormais, sans parler des plus anciennes, de ces dynasties bourgeoises mises en vedette par la Révolution : les Luminais, les Méchin, les Durand, les Rousseau, les Mignon, les Luneau ?... Seuls, les Pelletier, grâce à leur extraordinaire fécondité, ont tenu jusqu'à nos jours ; s'en trouvera-t-il un cependant, de l'abondante lignée du regretté docteur André Pelletier, pour faire revivre la race dans la vieille maison de la rue du Pas-Marteau ?...

⁂

L'exode a pris une ampleur considérable après 1918. Déjà le service militaire obligatoire avait modifié l'atmosphère : « Le régiment, écrivait L. Dubreuil, force les paysans à sortir, à comprendre que leur commune n'existe pas seule sous le ciel avec Beauvoir, Bois-de-Céné, Bourgneuf et Machecoul ; il leur apprend d'une manière positive qu'il existe un pays beaucoup plus vaste, la France, et qu'après la France, il y a le monde ».

La belle affaire ! cette connaissance, en fait, s'est-elle traduite par un progrès, progrès économique, social ou autre pour Bouin ? progrès moral ou intellectuel pour les Bouinais ?

« Cependant, ajoute notre auteur, le soldat redevient laboureur dès que son temps est fini. La nostalgie reprend vite le paysan sur lequel la terre exerce une attirance invincible... La patrie n'est pas, comme le disait un philosophe, là où il se trouve bien, mais là où il est né ».

Hélas ! ces lignes étaient peut-être exactes en 1905, mais depuis lors, *quantum mutatus !*...

On hésite moins désormais à quitter son pays. Il y a eu, d'abord, une émigration terrienne. La transformation de la vie rurale, la prédominance de l'élevage sur

la culture, due sans doute à des causes diverses, raréfaction de la main-d'œuvre, conséquence d'une certaine dénatalité, difficultés de l'écoulement des produits agricoles, lassitude peut-être, a entraîné à son tour, par une sorte de cercle vicieux, l'exode de familles paysannes entières, ne trouvant plus à employer leurs bras sur le vieux sol natal. Depuis le début du siècle, plusieurs familles ont émigré ainsi vers des régions plus déshéritées, avec plus ou moins de succès. Le mouvement a repris depuis peu : malgré la diminution de sa population, la vieille terre bouinaise ne pourrait-elle plus nourrir ses enfants ? Il s'est accéléré pendant ces dernières années et 1949 a vu partir des maisons entières, généralement chargées d'enfants, vers les Charentes ou le Haut-Poitou : les Francheteau de la Mothe, les Dugué-Bossard, les Janvier Guittonneau, les Delaprée du Village Bas...

Et puis, il y a l'autre désertion, celle de la terre... Combien, après 1918, n'en ont pas retrouvé le goût ! La découverte de la France et du monde, la fréquentation de gens de tous les milieux, les ouvriers surtout avec leur bagoût, ont fait oublier à beaucoup leur clocher (145).

D'autant que l'on a longtemps traité les paysans comme des citoyens de seconde zône, ils se sont sentis méprisés parfois. Rien d'étonnant à ce qu'ils aient réagi, et malheureusement de la mauvaise manière. L'attrait de la ville, avec ses commodités, ses avantages : travail régulier, non soumis aux intempéries, salaire assuré, retraite peut-être..., et ses plaisirs : cafés, théâtres, cinémas, etc..., a incité beaucoup d'entre eux à déserter

---

(145) « Depuis les guerres de la Révolution et de l'Empire, depuis toute la gamme des services obligatoires du XIX[e] siècle, la caserne fut l'agent principal du dépeuplement des campagnes en plongeant dans une oisiveté de plusieurs années le jeune paysan, au contact des distractions (?) de la ville. Quand il retourne à la ferme, il n'en voit plus que les côtés déplaisants sans en connaître les avantages, et à la première occasion, s'il le peut, il déserte la terre ancestrale... » (*D[r] Souplet-Mégy*, in *Journal des Praticiens*, 10 septembre 1945).

la campagne et ses joies plus modestes. Ils ont voulu, eux aussi, devenir des « monsieurs » et ont échangé leur veste maraîchine contre la salopette et le bleu de l'ouvrier ; ils ont délaissé le sol natal, le vieux clocher, ils ont perdu le sens familial, le sens de la continuité, le sens de la race...

L'émigré est devenu le plus souvent un être quelconque, un isolé... Et comme la vie à la ville, avec ses logements étriqués, ne permet pas d'avoir des enfants, il n'en a pas eu, et voilà l'une des causes de nos récents désastres.

La dénatalité, voilà, avec l'émigration, l'hypothèque qui pèse sur l'avenir de notre pays, de nos campagnes en particulier.

Car la diminution des naissances n'est pas spéciale à la ville, elle est devenue générale. On a cherché à l'expliquer par de multiples théories et essayé de multiples moyens d'y remédier ; les primes à la naissance, allocations familiales, dégrèvements d'impôts, etc... ont évidemment leur utilité et parfois leur efficacité, mais le mal est plus profond, la cause plus intime en quelque sorte, et dépasse ces questions d'argent.

L'enfant est devenu un obstacle au plaisir dans la vie moderne, il oblige à se passer généralement de distractions, de sorties, que sais-je ? De plus, la femme a peur de la souffrance et l'homme peur des charges. Le remède, au fond, est moral, et uniquement moral. Il faut rendre à la femme moderne le goût de la maternité que, chose étrange, elle a perdu ; il faut la replacer dans son milieu, lui interdire si possible tout travail au dehors, la rétablir dans son rôle de gardienne du foyer, lui enlever, si besoin est, toute crainte exagérée quant aux dangers de l'enfantement — la médecine moderne est mieux outillée que jadis — et surtout restaurer en elle le vrai sens de ses responsabilités, la notion du devoir, dont les convictions religieuses sont le plus sûr fondement.

Car, au fond, tout est là. Mais le mal est profond : c'est tout juste si, à Bouin, depuis quelques années, les décès ne l'emportent pas sur les naissances. Qu'on en juge par le tableau des naissances et décès depuis 1930 :

Années	*Naissances*	*Décès*	
1930	51	36	+
1931	66	43	+
1932	48	44	+
1933	42	33	+
1934	45	50	—
1935	37	49	—
1936	56	28	+
1937	39	47	—
1938	45	52	—
1939	39	55	—
1940	38	48	—
1941	29	58	— (146)
1942	31	44	—
1943	41	38	+
1944	47	53	—
1945	42	46	—

Au total, pendant ces seize années, 696 naissances contre 724 décès. Depuis douze ans, seules 1936 et 1943 ont été excédentaires... (147).

Remarquons cependant que la moyenne des naissances à Bouin reste encore constamment supérieure à la moyenne générale de la France ; on y comptait près de 28 naissances pour 1.000 habitants en 1890 (moyenne décadaire), au lieu de 23 sur l'ensemble du territoi-

---

(146) A titre de curiosité, signalons que les registres de 1940 portent aussi l'acte de décès de 104 Anglais, connus et inconnus, rejetés par la mer à l'été sur la côte de Bouin et inhumés aux Brochets et aux Champs sur le bord des étiers.

(147) On note avec satisfaction un retournement de la situation depuis trois ans :

1946 — Naissances : 42 — Décès : 34
1947 — » 44 — » 31
1948 — » 48 — » 40

(148) On a constaté, en pleine guerre, une surprenante reprise de la natalité française, ce qui, d'ailleurs, n'a pas fini d'intriguer les sociologues. De 612.000 en 1939, le chiffre des naissances est tombé à 520.000 en 1941 pour remonter dès 1942 à 573.000 et atteindre en 1946 le sommet de 836.000. Depuis trois ans, la moyenne de Bouin est inférieure ou à peine égale à la moyenne nationale (21 p. 1000).

re ; 20 environ en 1936, au lieu de 15, et la moyenne 1940-1945 atteint de 17 à 18 (148). C'est la mortalité qui est, comparativement, trop élevée (149) : y aurait-il quelque chose à faire ? peut-être, mais le climat est dur et certains hivers rudes font parmi les vieillards de véritables hécatombes (150).

---

(149) Le cap de Beauvoir sépare indiscutablement le Marais Nord-Vendéen en deux parties très dissemblables au point de vue climat et, par conséquent, morbidité. Le Marais de Monts, tout aussi humide cependant, est infiniment plus sain, plus salubre, avec sa bordure de dunes et de pins, que le Marais de Bouin : les épidémies y sont plus rares, les maladies moins meurtrières, la résistance de l'homme à l'infection plus active.

La seule comparaison des données démographiques des deux communes voisines de Bouin et Beauvoir illustre le fait. Pendant la période 1930-1945, il y a eu à Bouin 696 naissances — moyenne 43,5 — et 724 décès — moyenne 45,5 — soit un *déficit* de 28, alors que Beauvoir donne, pendant le même temps, un nombre sensiblement égal, légèrement inférieur même, de 688 naissances — moyenne 43 —, mais un chiffre beaucoup moins élevé de décès, 517 — moyenne 32,3 —, soit un *excédent* de 171 unités.

(150) Le souci d'être complet — que nos bons amis de Bouin veuillent bien ne pas voir ici autre chose — nous oblige à dire qu'une autre hypothèse pèse sur l'avenir de leur commune. Son territoire, qui mesure 42 km. de tour, et à vol d'oiseau 12 km. 800 de longueur sur une largeur variant de 1 km. 200 à 7 km. 600, se termine au Sud-Ouest par une sorte d'appendice excentrique où siège un gros village, l'Epois.

Depuis un temps immémorial, l'Epois, éloigné du clocher de Bouin de 6 km. 300, alors qu'il ne l'est de Beauvoir que de 2 km., participe à la vie religieuse et sociale du chef-lieu de canton. Sans nous appesantir sur la question — on aurait tôt fait de récuser notre témoignage et de nous taxer de partialité — nous ne pouvons la passer sous silence. Il est à prévoir que, tôt ou tard, l'autorité gouvernementale devra faire droit au vœu plusieurs fois exprimé déjà par les Epoyens — pétitions de 1884, 1890, et, tout récemment encore, de 1942 — de se voir rattachés à la commune de Beauvoir. Qu'invoquerait-on pour le maintien du *statu quo* ? La limite plus que millénaire du Dain ? Mais celui-ci n'est plus qu'un fossé sans importance... Les traditions ? C'est le passé..., et encore, depuis des siècles, n'est-ce pas

VI

CONCLUSION

Ainsi donc, dans l' « immense brassage matériel, moral et politique qui secoue le monde depuis plus d'un siècle », la paysannerie n'a pas été la moins touchée. Et, suivant les termes de Gustave Thibon, « des phénomènes aussi divers que le code napoléonien, l'immixtion des querelles politiques dans les milieux populaires, la conscription obligatoire, la prolifération de la presse, la facilité des communications et des échanges, les progrès rapides d'une technique moralement inassimilée » ont « bouleversé le vieil ordre rural traditionnel ».

La situation actuelle est-elle sans remèdes et devons-nous assister passivemeut à la décadence continue de nos villottes et de nos villages ? — Le simple fait que l'on cherche précisément à y remédier indique à lui seul que la chose n'a rien d'absolument fatal.

Aucun travail plus que celui de la terre n'est à l'échelle humaine et ne demande, de la part de l'homme, don plus total, identification plus parfaite de l'ouvrier et de sa tâche. Tant que dureront les conditions de vie actuelle, aucun ne sera plus nécessaire à la vie : ne l'a-t-on point expérimenté pendant les années de guerre ? Nous n'en sommes pas encore au régime des petites pilules de synthèse pouvant remplacer le pain, le vin et autres denrées, et si jamais s'ouvrait pareille ère, il y

---

dans le cimetière de Beauvoir que sont enterrés tous les Epoyens ?...

Alors que tous leurs intérêts et leurs affaires sont à Beauvoir — vie religieuse, écoles, approvisionnements, marchés, commerce, postes, téléphone, inscription maritime, etc... — les gens de l'Epois n'effectuent qu'avec peine, comme de véritables corvées, les déplacements au chef-lieu que leur imposent les relations nécessaires — état-civil, cartes d'identité ou d'alimentation et autres... — avec la Mairie.

Mais la machine administrative est lourde dans ses évolutions et sans doute passera-t-il encore beaucoup d'eau sous les ponts du Dain avant qu'intervienne une modification territoriale quelconque...

a fort à douter que les « usagers » trouvent dans leur dégustation le même plaisir que nous prenons à savourer un bon morceau ou à goûter une vieille bouteille... Tant que dureront les choses actuelles, tant que les gelées de mai ruineront les espoirs des vignerons, tant que la sécheresse videra les réservoirs, tant que la grêle et les tempêtes ravageront les moissons, aucun travail non plus ne sera plus aléatoire...

L'homme tend de plus en plus actuellement, sous tous les climats, sous toutes les latitudes, à devenir partout identique à lui-même, et l'univers s'achemine vers un monde où tous les hommes, façonnés sur le même moule, ne seront plus que des numéros — on n'ose dire des robots — dans une société puissamment hiérarchisée. Finies alors les fantaisies de jadis ; les artistes, les penseurs, les intellectuels y seront mal à l'aise ; on n'aura plus le loisir de s'attarder à contempler une fleur, une œuvre d'art — y en aura-t-il encore ? — L'évolution de notre activité moderne vers l'utilitarisme intégral laisse tout craindre...

A moins que les forces atomiques n'apportent à l'humanité la solution de tous les maux dont elle a dû s'accommoder depuis ses origines ? L'homme, armé de ces forces redoutables, se dresse contre l'Olympe, en attendant de faire sauter la planète et de se détruire lui-même...

Pour l'instant de profondes réformes s'imposent. Il est nécessaire, en premier lieu, qu'une politique gouvernementale intervienne pour favoriser le retour à la terre et la décongestion des grands centres du pays, politique de décentralisation que l'on ne se résout pas encore à faire et dont les timides essais ont été jusqu'ici contre-carrés par de puissantes et occultes influences.

Ce n'est pas le lieu de nous étendre ici sur les moyens de revivifier nos campagnes ; il nous suffira de dire que de nombreuses réformes et améliorations matérielles s'imposent ; il faut développer chez les ruraux les notions d'hygiène, de confort et même de beauté auxquelles ils sont encore trop souvent insensibles. N'avons-nous pas entendu, naguère, au cours d'une séance du Conseil municipal d'une importante commune maraîchine — il ne s'agit pas ici de Bouin — cette réflexion

parfaitement idiote proférée par un paysan borné et têtu, alors qu'il était question de l'aménagement d'un coin de la ville : « La beauté, on s'en f... ». Le crétin qui la prononçait était évidemment inaccessible à certains sentiments... Mais on ne saurait trop protester là contre. Il faut, au contraire, rendre coquets nos bourgs et nos petites villes, ne serait-ce que par fierté... et pour y attirer et y retenir à l'occasion les touristes de passage. L'entretien des voies de communication et la création de routes nouvelles sont choses de toute urgence dans ce Marais encore si mal desservi.

Enfin, il faut songer aux distractions, organiser des sociétés sportives, des manifestations artistiques..., envisager, dans les communes qui en sont encore dépourvues, la création de stades. Des « troupes » ne pourraient-elles se former pour des représentations théâtrales ou musicales, comme celle qui, à Bouin même d'ailleurs, donna, avec succès, pendant la guerre, des séances au profit des prisonniers ? Nous ne nous souvenons pas sans émotion de certaines de celles-ci, par exemple de l'interprétation à la fois magistrale et émouvante que surent donner les artistes bouinais de l'œuvre célèbre de René Bazin, « *La Terre qui meurt* »... N'a-t-on pas vu, naguère, les foules accourir, dans certaines communes de Vendée ou du pays nantais, à tel ou tel spectacle ? Les idées ne manquent pas à qui aime son pays et veut s'y dévouer...

Il faudra développer chez les jeunes, en même temps que les notions de devoir et de la nécessité du travail, l'amour de leur petite patrie. Nos campagnes ne seront désormais revivifiées que par leurs éléments propres ; elles devront trouver en elles les hommes nécessaires à leur renouveau... Pour redonner à nos villages, grands ou petits, leur vie féconde d'autrefois, il faudra que de leur sein s'élèvent, comme la chose s'est vue au cours des siècles — mais c'est actuellement une nécessité plus impérieuse que jamais — des âmes d'élite qui aiment passionnément leur petit pays, qui s'y installent et montrent par leur exemple que la vie à l'ombre d'un vieux clocher n'a pas que les aspects parfois austères du devoir, mais aussi les attraits du bonheur, du vrai bonheur souvent, celui que donne la sensation du devoir accom-

pli, du devoir total, personnel, familial, social, du devoir envers soi-même et envers la Race...

Car il faudra que ces élites, dans la calme et transparente ambiance de la campagne où tout se voit, où tout se sait, sachent donner un exemple complet, tant au point de vue de leur conduite personnelle qu'au point de vue de leur action sociale... Ce qui en définitive revient à dire que, dans cette question du retour à la terre, comme dans celle de la natalité, et dans toutes celles qui se posent actuellement pour la renaissance de la France, une chose importe avant tout, la restauration des principes de la morale, le retour aux vieilles traditions ? — pourquoi ne pas le dire ? aux traditions chrétiennes — qui ont fait jadis si grand notre pays. Que l'on nous comprenne bien : il ne saurait s'agir d'une « réaction » quelle qu'elle soit, contre ce que l'on est convenu d'appeler le progrès... mais d'une restauration des valeurs spirituelles plus que jamais nécessaires à notre vieux monde.

L'ancienne île de Bouin, devenue simple commune, avec sa population diminuée, à l'écart des grandes voies de communication modernes, ne sera bientôt plus, si une politique rationnelle ne vient lui rendre sa vitalité, qu'un petit village perdu à l'extrémité du continent, au milieu de ses marais...

Dieu veuille réserver à la petite cité maraîchine un avenir digne de son passé et permettre à la vieille race bouinaise de continuer, au bord de l'Océan et à l'ombre de son fier clocher, son rôle de vigie et de gardienne des antiques traditions de notre pays !

APPENDICE

NOTES ET DOCUMENTS

I

BÉNÉFICES ECCLÉSIASTIQUES AVANT 1789

L'église de Bouin était, avant la Révolution, le siège de nombreuses chapellenies ou bénéfices fondés et dotés de revenus dans la suite des siècles par diverses familles désireuses de s'assurer des prières et des messes.

Le procès-verbal de visite de l'abbé de l'Eprat, archidiacre et vicaire général de Nantes, le 2 septembre 1690, en mentionne une trentaine dont on trouve la liste dans l'ouvrage de Luneau et Gallet (1). Les documents de 1780 à 1789 que nous avons consultés en indiquent une vingtaine.

De tous les bénéficiers, deux seulement résidaient alors à Bouin : Messire Jean Le Meignen, ancien vicaire de la paroisse (1770-1782), titulaire (19 août 1785) du bénéfice de *Notre-Dame-des-Clais*, qui habitait la maison de « la Chasse Royale », rue Neuve, qu'il acheta le 25 septembre 1786, et où il mourut pendant la Révolution ; et Messire Jean-Baptiste-René Chaignaud, demeurant aussi rue Neuve et qui cumulait les bénéfices de *Sainte-Marguerite*, de *Saint-Mathurin*, de *Sainte-Catherine*, les confréries de *l'Assomption*, de *St-Jean* et de *Saint-Nicolas* (1785). Il mourut à Bouin dans les premiers jours d'octobre 1788.

Il faut y ajouter, en novembre 1787, Messire Yves Ricordel, ancien recteur de Bouin, titulaire alors de *l'Aumônerie de Saint-Julien*, établie dans la vieille chapelle de ce nom, près du cimetière actuel, citée dès avant 1507 et dépendant de l'abbaye de Blanche-Couronne (2).

A la mort de Messire Chaignaud, les bénéfices de *Saint-Mathurin* et de *Sainte-Catherine Martyre* échurent (déc. 1788, avril 1789) à Messire Pierre-Jacques Taconnet, prêtre habitué à Machecoul, paroisse de la Trinité.

---

(1) *Documents*, pp. 210-213.

(2) 9 journaux de pré dépendant du ci-devant bénéfice de St-Julien furent vendus le 13 septembre 1791 par le District de Challans. Ces 9 journaux, situés près la Culnauderie, en deux places — *l'Aumônerie* et *les Chapellenies* — avaient été loués pour neuf ans le 1er janvier 1783 par le titulaire du bénéfice, Messire Ricordel, pour la somme annuelle de 216 livres et un agneau gras aux fêtes de Pâques.

Les autres bénéfices étaient tenus par des prêtres non résidants :

Sainte-Anne, par Messire Mathurin Livinic, vicaire de Saint-Martin de Chantenay, près Nantes (11 oct. 1786, 30 juillet 1789) ;

Saint-Jacques-le-Grand, par Messire Anthoine-Alexandre Meschin, recteur de la paroisse de Brin en Bretagne (22 août 1785, 1787...) ;

Sainte-Barbe, par Messire Langevin, prêtre de Nantes (19 nov. 1786) ;

Saint-Jacques et Saint-Philippe, par Messire Louis-Germain Foucher de la Blanchère, curé de Saint-Christophe-du-Ligneron (12 sept. 1789) ;

Saint-Nicolas-des-Roches, par Messire Jean-Baptiste-Honoré de Fumé, vicaire général du diocèse de Poitiers et de Chalon-sur-Saône, chanoine et grand aumônier du chapitre noble de l'église de Metz (21 déc. 1786) ;

Saint-Nicolas de l'Audardière, par Messire Pierre-Jean de Dieu Durand, ptre, « curé de Bourneuf en Enjou » (15 sept. 1786) ;

La Chapelle-Maillard, par Messire Honoré Hardouin, prêtre, vicaire de Saint-Mars-de-Coutais (15 oct. 1786) ;

Le Légat du Bignon, par Messire Etienne Le Roux, prêtre de Nantes (20 fév. 1785) ;

Saint-Antoine, par Messire Nicolas Retière, prestre de Saint-Jacques de Pirmil, demeurant en la ville de Nantes, faubourg Saint-Jacques (26 mai 1788) ; puis par Messire Mathurin Musset, prieur-curé de St-Pierre de Falleron, « nouvellement pourvu (21 juin 1789) du bénéfice de Saint-Anthoine en cette isle de Bouin... ».

Ces différents bénéficiaires n'ont laissé aucune trace dans l'histoire de Bouin ; deux étaient sans doute originaires de la paroisse même, Mre Méchin, curé de Brains et Mre Hardouin, vicaire de St-Mars-de-Coutais ; nous ne savons ce que devint celui-ci, mais celui-là devait périr tragiquement. Elu député à la Constituante, il prêta d'abord le serment à la Constitution civile du clergé, le rétracta, puis le réitéra pour ne pas quitter sa cure, ce qui lui valut d'être massacré à Machecoul le 11 mars 1793, en même temps que le curé constitutionnel du lieu, Letort.

Des autres, on sait que le prieur de Falleron défroqua sous la Révolution ; installé à Paris, 61, rue des Saints-Pères, il affermait en l'an V des prés et des marais salants situés à Bouin. Quant à l'abbé Durand, curé de Bourgneuf-en-Mauges, il suivit l'armée vendéenne pendant la campagne de 1793, signant les assignats émis au nom de Louis XVII et fut massacré à Noirmoutier en janvier 1794.

Le Gérant : H. Rezeau